

Conseil d'Établissement exceptionnel

13/01/2026

Procès-verbal

(sous réserve d'approbation du prochain CE)

Présents :

Mme Murielle MARIUS-BERTILLE (Proviseure), M. GAUDEL Olivier (Directeur du Primaire), Mme ASSEMAT Françoise (Directrice Administrative et Financière), M. YAZID Kemel (Conseiller Principal d'Éducation),

Représentants des personnels :

GRUET Catherine, Représentante du Personnel Enseignant du Primaire
RAPILLY Pauline, Représentante du Personnel Enseignant du Primaire
NARVAEZ Roxanne, Représentante du Personnel Enseignant du Primaire
COSTI Eddy, Représentant du Personnel Enseignant du Secondaire
HANOT Sébastien, Représentant du Personnel Enseignant du Secondaire
FAXAS Laura, Représentante des Personnels Administratifs et de Services

Représentants des usagers :

Madame GONZALEZ PUIG Maité Représentante des Parents d'élèves
Monsieur M. RUELLAN Mickaël, Représentant des Parents d'élèves
Madame GERMIAN NOCERA Elizabeth, Représentante des Parents d'élèves
Mme HERNANDEZ DE SUAZO Melissa, Représentante des Parents d'élèves
Mme ALVAREZ Laura, Représentante des Parents d'élèves
Madame VASSALLO Alaia, Représentante des élèves
Monsieur COCO CRUZ Sebastian, Représentant des élèves
Madame AMBROISE Indhira, Représentante du CVL

Membres invités (voix consultatives)

M. MIRANDA Carlos (Vocal du Comité d'Administration et de Gestion)

Personnes excusées :

Madame JACOB Emmanuelle (Conseillère des français de l'étranger)
Monsieur BREHM Nicolas (Conseiller des français de l'étranger)
Madame DOMINÓ Nicole (Fondatrice de l'établissement et Présente d'honneur)
Madame VEYNE Brigitte (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle)
Monsieur ARACENA ORS Alvaro, Représentant des élèves
Madame ALARCON Catalina, Représentante des élèves
Monsieur CADOUX Mathieu, Président du Comité d'Administration et de Gestion

Nombre de votants : 14/15.

Le quorum étant atteint, Mme la Proviseure ouvre le conseil d'établissement numéro 1,

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur GAUDEL.

1. Soumission de la circulaire des voyages scolaires en République dominicaine

Madame La proviseure précise que tout centre éducatif privé exerçant en République dominicaine est soumis à la législation dominicaine.

Dans ce cadre, la résolution 63-2025 est portée à la connaissance des membres du Conseil d'établissement.

Il est rappelé que les règles de sécurité applicables aux sorties scolaires sont en vigueur depuis 2009. Toutefois, la nouvelle procédure permet de clarifier et formaliser les démarches à suivre en cas de sortie scolaire.

Jusqu'à nos jours, le Lycée Français de Saint-Domingue informait uniquement l'Ambassade de France lors d'une sortie ou d'un voyage scolaire.

Désormais, le district en charge de notre établissement de la République dominicaine, doit également être informé 25 jours avant la sortie scolaire. En l'absence de réponse dans ce délai, le silence vaut accord.

Les règles d'encadrement imposées sont les suivantes :

- 1 adulte pour 8 élèves de moins de 9 ans ;
- 1 adulte pour 15 élèves de 10 ans et plus.

La principale nouveauté introduite par cette réglementation est l'interdiction de la baignade lors des sorties scolaires. En conséquence, toutes les sorties organisées par l'établissement se feront, à ce stade, sans baignade.

Toutefois, un accord spécifique pourra être envisagé en cas de déplacement en bateau, sous réserve :

- de la présence obligatoire de gilets de sauvetage ;
- de la fourniture d'un document engageant la société de transport sollicitée.

Par ailleurs, l'établissement présentera également un document spécifique, requis par les autorités françaises, à savoir l'attestation de savoir nager, communiquée oralement dans le cadre des démarches.

Concernant les cours de natation, le Lycée Français de Saint-Domingue devra transmettre au District national et au Ministère de l'Éducation dominicain un projet, précisant les procédures d'encadrement mises en œuvre, conformément à la réglementation française, afin d'expliquer le fonctionnement spécifique de l'établissement.

Aucune question ni remarque n'est formulée par les membres du Conseil d'établissement.

2. Voyage scolaire des classes de 3ème

Mme La proviseure précise qu'il est impossible d'envisager un voyage en Guadeloupe, le coût du transport étant devenu trop élevé.

Un nouveau projet de voyage a donc été retravaillé par l'équipe enseignante durant les dernières vacances.

Le thème central, à savoir la découverte de la Caraïbe et la période esclavagiste, est maintenu mais en République Dominicaine.

De manière plus générale, le tourisme en République dominicaine a également fortement augmenté, ce qui ne permet pas une baisse aussi importante que souhaitée du coût global du projet.

Ce voyage concernera les élèves de 3e A et 3e B, soit 50 élèves, encadrés par six accompagnateurs, pour une durée de cinq jours, du lundi 1er juin au vendredi 5 juin 2025.

L'hébergement est prévu :

- à Santiago, à l'hôtel *Hodelpa Gran Almirante* ;
- à Puerto Plata, à l'hôtel *Blue Jacktar*.

Objectifs pédagogiques

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Comprendre l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage dans les Caraïbes ;
- Découvrir les héritages afro-caribéens (musique, danse, artisanat, traditions et cultures locales) ;
- Favoriser l'ouverture interculturelle et la réflexion citoyenne ;
- Renforcer les compétences scolaires, notamment par des temps de révision du DNB et la rédaction d'un carnet de voyage.

Programme prévisionnel

Lundi 1er juin – Santiago

Découverte de Santiago avec la visite du centre historique et du téléphérique le matin. Déjeuner sous forme de pique-nique, à la charge des familles, au *Santiago Central Park*. L'après-midi, visite de la manufacture La Aurora, autour de l'industrie du tabac et de l'histoire économique. Dîner et nuit à l'hôtel à Santiago.

Mardi 2 juin – Santiago

Matinée consacrée aux révisions du DNB. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi, visite et atelier au Centro León (culture afro-dominicaine et identité caribéenne), puis rencontre et atelier au Teatro Utopia en fin de journée. Dîner et nuit à l'hôtel à Santiago.

Mercredi 3 juin – Santiago / Puerto Plata

Petit déjeuner à l'hôtel de Santiago, révisions du DNB le matin, puis visite de l'exposition *au CCC UTESA* en fin de matinée. Déjeuner à l'hôtel, transfert vers Puerto Plata dans l'après-midi. Dîner et nuit à l'hôtel à Puerto Plata.

Judi 4 juin – Puerto Plata

Petit déjeuner à l'hôtel, révisions du DNB le matin sous forme de « escape game » pédagogique. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi, visite guidée de Puerto Plata, axée sur l'architecture et l'histoire portuaire. Dîner et nuit à l'hôtel.

Vendredi 5 juin – Puerto Plata / Saint-Domingue

Petit déjeuner à l'hôtel, randonnée sportive au *Pico Diego de Ocampo* le matin. Déjeuner sur le lieu de la randonnée, puis retour à Saint-Domingue dans l'après-midi.

Aspects financiers et organisationnels

Le coût du séjour est estimé entre 30 000 et 32 000 pesos par famille et ne pourra en aucun cas dépasser 32 000 pesos. Ce montant pourra toutefois être revu à la baisse en fonction :

- des négociations en cours menées par l'établissement avec les différents prestataires ;
- des actions de récolte de fonds engagées par les élèves de troisième, prévues de janvier à juin.

Une représentante des parents d'élèves au Conseil d'établissement, précise que l'hôtel de Puerto Plata garantira une sécurité renforcée durant le séjour, notamment en raison de la présence d'une piscine à laquelle les élèves n'auront pas accès.

Aucune question n'est formulée.

Le Conseil d'établissement vote en faveur de la réalisation de ce séjour à l'unanimité, avec 13 voix pour.

Dans le cadre de ce point, Mme la proviseure précise également les différentes sorties et séjours programmés avant la fin de l'année scolaire, à savoir :

- la participation de l'établissement au projet *Ultimameanor* en Colombie, avec la section sportive, du 26 au 30 janvier 2025 ;
- le voyage à *Valle del Tetero* pour les élèves de terminale, du 4 au 7 février 2025 ;
- le séjour à *Samana* pour les élèves de seconde, du 5 au 7 mars 2025 ;
- le séjour à *Santiago – Puerto Plata* pour les élèves de troisième, du 1er au 5 juin 2025, faisant l'objet du vote présenté ci-dessus ;
- le séjour à *Bonao* pour l'ensemble des élèves de CP, les 23 et 24 avril 2025 ;
- le séjour à *Caño Hondo* pour les élèves de cinquième, du 22 au 24 avril 2025 ;
- le séjour à *Pedernales* pour les élèves de CM2, du 5 au 8 mai 2025.

Ces séjours et sorties se dérouleront sans baignade, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Approbation du projet d'établissement (versions française et espagnole)

Mme La proviseure présente le projet d'établissement, élaboré au terme d'un long processus engagé durant l'année scolaire 2024-2025, ayant associé l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves et élèves.

Le projet a été finalisé par sa traduction en espagnol, réalisée par une mère d'élève, dans le souci de respecter fidèlement l'esprit et les orientations développés dans la version française.

L'objectif central de ce projet d'établissement est de placer l'élève au cœur du dispositif éducatif.

Mme le proviseure présente ensuite les quatre axes structurants du projet d'établissement :

- **Axe 1** : Faire vivre la langue française au service d'une biculturalité et du plurilinguisme ;
- **Axe 2** : Mettre en œuvre une pédagogie différenciée, innovante et inclusive, prenant en compte la singularité des élèves ;
- **Axe 3** : Repenser le temps et l'espace scolaires afin de favoriser le bien-être de toutes et tous ;
- **Axe 4** : Repositionner le Lycée Français de Saint-Domingue comme un établissement rayonnant et attractif.

L'introduction du projet rappelle qu'il marque le début d'une histoire commune, appelée à s'écrire collectivement au cours des quatre années de ce projet pluriannuel.

Chaque axe précise :

- l'état des lieux actuel ;
- les objectifs visés ;
- les modalités de mise en œuvre ;
- les leviers principaux mobilisés ;
- les indicateurs permettant de mesurer l'implication et les avancées.

En conclusion, il est rappelé que, pour que ce projet vive, il devra être partagé, mis en œuvre et évalué chaque année.

Un représentant des enseignants intervient afin de questionner les modalités d'évaluation de l'implication, condition indispensable selon lui à la crédibilité du projet.

Une représentante des parents d'élèves, représentante des parents précise que la réévaluation annuelle du projet permettra d'apporter les ajustements nécessaires.

La prochaine et ultime étape de ce projet d'établissement consistera à permettre au Comité de gestion de travailler à l'élaboration d'un contrat d'objectifs.

Le projet d'établissement est soumis au vote et adopté à l'unanimité, avec 13 voix pour.

4. Questions diverses des représentants des parents d'élèves.

Le point n°4 du Conseil d'établissement est consacré aux questions diverses des représentants des parents d'élèves.

1. Information des parents sur les absences prolongées des enseignants

La première question porte sur l'information des représentants des parents concernant les absences prolongées des enseignants, en particulier au secondaire, ainsi que sur les modalités de remplacement.

Madame la proviseure, indique qu'elle n'est pas en mesure de fournir une information hebdomadaire aux représentants des parents sur l'organisation des remplacements. Elle présente son emploi du temps afin d'illustrer le temps très limité dont elle dispose pour ce type de communication.

Elle précise également que ce n'est pas le rôle du Conseil d'établissement, qui est un organe de décision et non une instance chargée de l'organisation quotidienne de la vie scolaire et interface entre les parents et la Direction.

Deux représentants des parents d'élèves rappellent toutefois qu'ils souhaitaient disposer de points de situation réguliers.

Madame la proviseure indique qu'elle ne peut en proposer un chaque semaine, mais qu'elle pourra, le cas échéant, apporter des éléments de précision en amont de chaque Conseil d'établissement.

Les parents référents, dont le rôle est d'être au plus proches des groupes classes peuvent eux recevoir ce type d'information.

Elle invite par ailleurs les parents rencontrant une difficulté liée aux absences à s'adresser directement à la direction. Elle rappelle appliquer la charte Marianne, qui engage l'établissement à répondre à l'ensemble des sollicitations des parents dans les 48h.

Madame Marius précise que seulement moins de 4 % des cours n'ont pas été remplacés depuis le début de l'année scolaire, ce qui reste un taux très faible.

Un représentant des enseignants, enseignant du secondaire, reconnaît que l'absence d'un enseignant a un impact important, mais souligne que la stratégie de remplacement du LFSd est globalement efficace au regard de son expérience dans d'autres établissements.

Un représentant des enseignants ajoute que dans certaines équipes, le vieillissement des personnels peut également expliquer des absences plus longues.

Un parent d'élève reformule alors sa question et indique que les représentants des parents ont surtout besoin de connaître les stratégies de remplacement en cas d'absences de longue durée.

Mme la proviseure répond qu'elle privilégie la qualité des remplacements, quitte à prendre le temps nécessaire afin que la personne recrutée puisse s'approprier les programmes et préparer des cours de qualité.

2. Plan d'aide et de suivi en cas d'absence prolongée d'un enseignant

La seconde question porte sur la stratégie opérationnelle mise en œuvre lors d'une absence prolongée.

Mme La proviseure indique qu'une enseignante absente sur une longue durée a été entièrement remplacée. Cette situation a nécessité une réorganisation des emplois du temps, la personne recrutée ayant un double emploi, cas fréquent en République dominicaine en raison des bas salaires.

Cette réorganisation a permis d'assurer un remplacement à 100 % jusqu'au 4 février. Mme la proviseure montre l'emploi du temps réorganisé sur PRONOTE.

3. Activités extrascolaires : état de situation

Une question porte ensuite sur la situation des élèves au regard des remontées formulées par certains parents. Madame la proviseure précise que cette question reste générale, les commentaires n'ayant pas été formalisés.

Les seuls points remontés concernent :

- le coût des uniformes de karaté ;
- la qualité des uniformes de football.

Madame la proviseure indique être consciente de la nécessité de réévaluer la programmation et le fonctionnement des activités extrascolaires.

Elle propose la mise en place d'un comité composé de trois parents, chargé d'accompagner la chargée des AES dans l'analyse de la situation, afin de construire une nouvelle programmation pour l'année prochaine, tenant compte des difficultés observées. Ce comité devrait être mis en place d'ici la fin du mois de mars.

Une représentante des élèves, demande quelles sont les autres remontées des parents ?

Un représentant des parents fait part d'un sentiment selon lequel certaines activités extrascolaires ne répondraient pas pleinement aux attentes en particulier les échecs.

Mme La DAF souligne la nécessité de se laisser le temps d'analyser les nouvelles activités mises en place cette année afin d'en mesurer objectivement la qualité.

Madame la proviseure indique être consciente que certains éléments peuvent échapper à l'analyse initiale et qu'un travail d'approfondissement est nécessaire.

Monsieur le président du GAG, fait part d'une crainte exprimée par certains parents, notamment sur les réseaux de discussion, concernant le risque que les activités extrascolaires deviennent une simple garderie.

Madame la proviseure précise que, pour lever ces craintes, les parents membres du comité devront pouvoir observer les activités extrascolaires, et que l'établissement devra être à l'écoute de leurs retours, sans les considérer comme des critiques.

Elle rappelle qu'environ 630 inscriptions ont été réalisées dans les AES cette année.

Un représentant des parents souligne que la constitution de ce comité devra se faire dans une logique de bien commun, et non à partir de situations individuelles.

Un représentant des parents propose la réalisation d'une enquête de satisfaction sous la forme d'un *Google Form* afin de recueillir l'avis des familles.

Mme la proviseure, désormais présente à 100 %, est davantage en capacité de répondre aux questions des parents.

4. Protocoles de sécurité

Une question porte ensuite sur la demande de clarification et de communication régulière des protocoles de sécurité.

Madame Marius rappelle l'existence des dispositifs suivants :

- le protocole lié au service de sécurité de l'établissement ;
- la cellule de crise, activée lors de chaque exercice ;
- le protocole incendie ;
- le protocole tremblement de terre ;
- la CHSCT et le tableau de suivi associé.

Elle précise qu'il est difficile de communiquer en permanence sur l'ensemble de ces protocoles, ceux-ci étant travaillés tout au long de l'année et restant confidentiels et internes à la communauté.

Une représentante des parents, indique que les parents souhaitent avant tout recevoir des éléments rassurants, sans divulgation d'informations sensibles.

Un représentant des parents interroge le protocole en cas d'accident.

Madame la proviseure rappelle que, lors de la dernière assemblée générale, la question du centre hospitalier de référence a été abordée avec le comité de gestion et l'équipe de direction, afin de garantir une prise en charge rapide et de qualité.

Une représentante des élèves évoque ensuite le protocole intrusion. Madame la proviseure indique qu'un exercice est prévu en mars, mais qu'il nécessite un travail préparatoire, le protocole n'ayant pas été actualisé depuis plusieurs années.

Elle évoque également la nécessité de retravailler, avec des experts, les procédures liées aux risques de tsunami.

5. Publication d'un calendrier des événements de l'établissement

La dernière question porte sur la publication d'un calendrier des événements du lycée.

Madame la proviseure indique partager pleinement la demande des représentants des parents. La mise en ligne de ce calendrier est en cours et devrait être publiée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'établissement dans les prochaines semaines.

Un représentant des parents souligne l'importance, pour les parents, de disposer d'une vision globale à moyen terme. Un calendrier couvrant une période de un à trois mois constitue déjà une réponse satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19h00.



La présidente
Murielle MARIUS-BERTILLE